

ARRÊTE MUNICIPAL
N° AR_LH_2026_08115_TON

Le Maire délégué de la commune déléguée de **TONNEVILLE**,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2,
VU le code de la route, notamment ses articles R 36, R 37
VU le Code Pénal, notamment ses articles R 26-15,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1987 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu la demande de l'entreprise SARLEC route de Bretteville sur Ay – BP 102 – 50250 La Haye du Puits en date du 4 mars 2026,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux de terrassement pour pose de réseau HTA et pose de postes électriques sur une emprise de 5km réalisés par tronçons, sur la commune de Tonneville commune déléguée de la Hague (50460)
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRÊTE :

Article 1 : A compter du 04 mai 2026 jusqu'au 17 juillet 2026, la rue des Croûtes, la rue de Basan, La rue du Mouré et la rue de la Petite Ferme - Tonneville 50460 LA HAGUE, seront barrées pour le terrassement à la pelle mécanique suivant le plan joint.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise SARLEC.

Article 3 : Les dispositifs de signalisation ainsi que les panneaux réglementaires seront apposés et mis en place par le demandeur chargé des travaux sous sa responsabilité et à sa charge pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché au public dans les conditions habituelles.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BEAUMONT HAGUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, sis 3 rue Arthur LEDUC. Dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, sis 3 rue Arthur LEDUC. Dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Gendarmerie de BEAUMONT-HAGUE
- SARLEC
- Centre de secours
- Registre des Arrêtés de la commune de la Hague

Affichage municipal

Fait à **TONNEVILLE**, le 8 avril 2026,

Le Maire délégué,
Pascale JUMELIN



TONNEVILLE – Chantier ENEDIS HTA – Déviation Rue des Croûtes

